



Le 27 septembre 2020 Bulletin d'inscription

Complétez le bulletin d'inscription ci-dessous et renvoyez-le avec votre règlement
(Chèque à l'ordre de « Section VTT Foyer Rural Banon ») à :

« **Section VTT du Foyer Rural, chez Jean Lerma, la Blanchonette, 04150 BANON** »

Les tarifs (sous réserve du protocole imposé par la préfecture) :

- pour les préinscrits est de **12 €** (préinscriptions papier closes le mercredi avant la rando)
- **AUCUNE INSCRIPTION possible le jour même !**
Aucun remboursement ne sera effectué en cas d'annulation de la rando par la préfecture.
- Gratuit jusqu'à 12 ans pour les enfants obligatoirement accompagnés (limité à 3 enfants / adulte).
- Attention : pas de parcours KID !

(Chèque à l'ordre de « Section VTT Foyer Rural Banon »)

✂

(Écrire lisiblement en majuscules, SVP) **Rando du Fromage – 27 septembre 2020 à Banon**

Nom : _____ Prénom : _____

Date de naissance : _____ / _____ / _____

Email : _____ @ _____

Téléphone : _____ Code Postal : _____

Je m'inscris sur le parcours (**cocher** la case correspondant au parcours + nocturne le cas échéant) :

PLAISIR	SPORTIF = <i>Petits Mollets</i>	GRAND parcours
<input type="checkbox"/> 14 km	<input type="checkbox"/> 28 km	<input type="checkbox"/> 40 km
Inscription pour la rando nocturne du samedi : <input type="checkbox"/>		

Note : l'inscription à la nocturne ne peut se faire qu'en **complément** d'un parcours du dimanche.

Autorisation parentale (**pour les mineurs uniquement**) :

Je soussigné(e) M. Mme : _____

Autorise mon enfant : _____ né(e) le : _____ / _____ / _____

à participer à la « 12^{ème} Rando du Fromage » qui se déroulera à Banon,
le 27 septembre 2020.

J'ai bien pris connaissance du règlement de La Rando du Fromage 2020.

Je déclare avoir vérifié que je suis apte physiquement à participer à la rando.

(avec la mention « lu et approuvé ») **Date et Signature :**

Rappels :

- **Les parcours traversent des propriétés privées, vous êtes priés de ne pas sortir des parcours balisés.**
- **Le port du casque est obligatoire.** Chaque participant est considéré en **excursion personnelle.**



Section VTT du

Foyer Rural de Banon
12^{ème} RANDO DU FROMAGE

Le 27 septembre 2020 Informations et consignes

INFOS & REGLEMENT :

- ✓ Départs à partir de 7h30 sur la place du village. 3 circuits balisés avec la variante Petits Mollets :
le **PLAISIR** [14km+420m] ; le **SPORTIF=PETITS MOLLETS** [28km+850m] le **GRAND PARCOURS** [40km+1255m].
- ✓ **2 ravitaillements*** énergétiques sur le 40 km, **1** sur le 28 km, **1** sur le 14 km,
et **1 casse-croûte*** assuré à partir de **12h** sur la place du village (dans la limite des inscriptions),
le ticket remis à l'inscription vous sera demandé. **Idem pour les ravitos ! (mesure exceptionnelle).**
- ✓ Il est vivement conseillé de respecter **les plages d'horaires de départ**, propres à chaque circuit :
SPORTIF : 8 à 10h ; PLAISIR : 8h30 à 10h30 ; GRAND PARCOURS 7h30 à 9h30.
Les parcours traversent des propriétés privées, vous êtes priés de ne pas sortir des parcours balisés.
Les parcours ne sont accessibles dans leur intégralité que le jour de la Rando.
- ✓ Respectez la nature. Ne jetez rien sur les parcours.
La Rando empreinte parfois des portions de sentiers pédestres balisés, dans tous les cas la priorité sera laissée
aux éventuels marcheurs présents sur le parcours.
- ✓ Les participants en VTT électriques doivent rester fairplay et veiller à **respecter l'allure des VTT traditionnels.**
- ✓ Chaque participant est considéré en **excursion personnelle**, il doit respecter les interdictions en vigueur, il doit
impérativement être couvert par une assurance « individuelle accident » couvrant la pratique du VTT.
Le départ et la circulation est LIBRE (non encadrée) dans la limite des plages horaires de départ, et des balisages.
- ✓ Les enfants de moins de 12 ans doivent être accompagnés par un adulte (autorisation parentale sur le bulletin
d'inscription).
- ✓ L'organisation n'est en aucun cas responsable directement, comme indirectement, en cas d'accident, de chute, ou
de défaillance d'un participant. **Chacun doit s'assurer de sa capacité à effectuer la Rando VTT sélectionnée.**
- ✓ Les bénévoles sont présents sur les parcours jusqu'à 14h (sécurité routes).
Les parcours pourront être débalisés à partir de 14h.
- ✓ Les participants s'engagent à respecter le code de la route ainsi que les indications communiquées par l'équipe organisatrice.
- ✓ Les participants seront équipés de matériel en état de fonctionnement et suffisant pour la Rando du fromage,
notamment un vélo adapté à la pratique du tout-terrain, ainsi que le matériel de réparation.
- ✓ L'organisation n'est pas responsable en cas de vol de matériel durant la Rando, le repas ou tout autre moment de
la journée.
- ✓ Les plaques seront fixées bien visiblement sur les cadres ou les cintres.
- ✓ Les participants autorisent l'exploitation et la diffusion des photos et films pris durant la manifestation.
- ✓ Les animaux sont interdits sur la Rando du fromage.
- ✓ **Le port du casque est obligatoire. Pour la rando nocturne, éclairage adapté obligatoire.**
- ✓ **L'organisation se réserve le droit d'annuler ou de modifier la manifestation en cas de force majeure sans
qu'aucun dédommagement ni compensation ne soit dû.**

- § -

Toutes les infos sur le site de la Rando : <http://larandodufromage.fr/>
Contact courriel : contact@randovttbanon.fr

Renseignements Tél. **06 78 26 42 74**

ou

06 30 99 73 30

Le 27 septembre 2020

Informations et consignes

Particulières liées à la crise sanitaire.

La situation sanitaire liée au COVID 19 implique des contraintes d'organisation, des restrictions de fonctionnement ainsi qu'une responsabilité collective des participants.

Sous réserve d'instructions complémentaires ou contradictoires de la part des autorités compétentes, nous pouvons dore et déjà établir les éléments suivants :

- Participation **UNIQUEMENT** ouverte aux pré-inscrits.
- Masque obligatoire à l'inscription (retirer les plaques etc.) et lavage des mains au gel hydroalcoolique.
- Masque obligatoire sur toutes les files d'attente, y compris celles des RAVITOS. Lavage des mains au gel hydroalcoolique.
- Respect des distances sécurité particulièrement dans les files d'attente, plus généralement respect des gestes barrière en vigueur lors de la rando.
- Rando sous la responsabilité individuelle en ce qui concerne le respect des consignes sanitaires en vigueur lors de la rando (regroupement de cyclistes, etc.).
- Ravitaillements aménagés en fonction de la situation sanitaire et en respect des consignes gouvernementales (pas de vrac, petits sachets de ravitaillement à emporter ou service uniquement effectué par les bénévoles, etc.).
- Repas réduit sous forme de casse-croute, des tables seront mises à disposition dans le respect des distanciations.
- Exceptionnellement, la vaisselle (gobelets, assiettes, etc) sera jetable, nous mettons entre parenthèse nos objectifs écologiques en donnant la priorité aux consignes sanitaires.

Tous ces éléments sont établis sous réserve d'approbation par les autorités, les conditions d'organisation de la rando sont susceptibles d'être modifiées sans préavis ni compensation en fonction de la situation sanitaire et des règles prévalant lors de la rando.
